



**MISE A DISPOSITION DU TROISIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL AU 2 MARS 2021 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF
LE 30 JUILLET 2021**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel au 2 mars 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 juillet 2021.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 21-0086-A03 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.21-0114-A03.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)